

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 892

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Systeme de milice et professionnalisme

Imaginez que, pour réclamer un revenu paritaire comme les paysans, tous les «miliciens» de notre système politique se mettent en grève. D'un jour à l'autre, la vie publique de 90% de nos communes serait paralysée: les conseils communaux, les commissions pour la construction d'un nouveau bâtiment d'école, les gestionnaires de la STEP régionale ne se réuniraient plus, et l'infirmière communale travaillerait à la clinique privée. Au niveau cantonal et fédéral, il n'y aurait plus de débat parlementaire. Le Conseil fédéral, lui, devrait renoncer non seulement à l'avis de trois membres de la commission des scénarios énergétiques, mais au service d'environ 4000 experts qui travaillent pour une indemnité de 100 francs par jour.

Impensable! Mais cela illustre bien l'importance de notre «système de milice» auquel sont reconnus deux avantages. Le premier est de nature économique: une petite société ne peut se permettre de «gaspiller» ses ressources pour un grand appareil administratif professionnel. Le système de milice utilise donc les capacités professionnelles, les qualifications, le temps libre des citoyens et a ainsi permis de maintenir une organisation politique décentralisée, différenciée et riche en ressources humaines. L'autre avantage est démocratique. Le système de milice, dit-on, permet à un grand nombre de citoyens de participer aux décisions politiques et à la gestion des affaires publiques, tout en répondant aux aspirations d'autogestion.

Pourtant, les expériences quotidiennes amènent des questions critiques. Efficacité d'abord. Les qualifications des miliciens sont assez souvent limitées face aux tâches à remplir, la gestion du temps dans les organes de milice n'est pas toujours la meilleure possible. Chacun de nous connaît les longues séances où on se perd dans les détails sans prendre de décisions sur les objets. On retrouve en quelque sorte le mécanisme de l'armée où le fait que l'heure de travail ne coûte rien permet de faire chercher la fameuse cordelette de tente pendant deux heures par toute une compagnie de soldats de milice. Autre problème: la participation démocratique aux fonctions de mi-

lice est inégale. Le chœur des miliciens chante avec un fort accent des classes moyennes. Evidemment, ceux qui offrent du travail sans rémunération doivent disposer de revenus sans travailler. Ces derniers temps, divers scandales de politiciens qui se sont lancés dans la recherche trop osée d'avantages personnels et publics ont fait les gros titres. Mais, au lieu de moraliser, ne devrions-nous pas reconnaître que le système de milice, lui-même fondé sur la combinaison de ressources privées et publiques, est également sensible aux effets pervers de l'enchevêtrement?

Faut-il donc l'abandonner en faveur de plus de professionnalisme? Une récente analyse portant sur 200 communes alémaniques donne le profil sociologique du système de milice et son évolution*. Points intéressants: il n'y a pas de sens unique vers la professionnalisation. Car, parallèlement à la croissance démographique et des tâches qui engendrent une administration plus professionnelle, les communes créent de nouveaux organes de milice, ce qui signifie qu'elles semblent bien voir les limites du système. Leur réponse, cependant, est de le remplacer non par le professionnalisme tout court, mais par une combinaison des deux qui réunit leurs avantages respectifs.

Nous pourrions nous inspirer au niveau fédéral de cet esprit d'innovation des communes. Car des réformes majeures du parlement sont bloquées depuis des années, souvent sous le prétexte de préserver «le caractère de milice» du parlement — bien que ses membres soient des semi-professionnel(les) qui consacrent six mois par année aux tâches de leur mandat. Mais là aussi, il ne faudrait pas faire une vache sacrée de notre système actuel. Une solution pourrait être: ne pas avoir des parlementaires professionnels, mais leur donner de vrais moyens professionnels (aides personnel(le)s, secrétariats, documentation, infrastructure) pour mieux remplir leur tâche.

WL

* Hans Geser et al., *Gemeindepolitik zwischen Milizorganisation und Berufsverwaltung*, Bern 1987